



LE RISQUE INCENDIE

Cette fiche a pour objectif de présenter les principes de base du risque incendie. Août 2023

De nombreux incendies se déclarent chaque jour en France. Le risque incendie existe dans toutes les collectivités territoriales et concerne tous les bâtiments. Le risque incendie est un risque pour lequel il convient d'être très vigilant. Il est impossible de penser en amont aux mesures techniques, organisationnelles et humaines à mettre en place afin de prévenir tout départ de feu et de limiter la propagation et les effets d'un incendie dans les collectivités territoriales.

Réglementation

La sécurité incendie est régie par de nombreuses réglementations se complétant afin de répondre aux besoins des différents types d'établissement. Ces règlements sont issus du code du travail, du code de la construction et de l'habitation (pour les IGH - Immeubles de Grande Hauteur et les ERP - Etablissements Recevant du Public) ou encore des règles de certification APSAD des sociétés d'assurance.



L'article R4227-28 du code du travail prévoit que « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

Définition

Un incendie se définit comme une combustion sans contrôle dans le temps et dans l'espace. Une combustion est une réaction chimique d'un combustible par un comburant initiée par une source d'inflammation. On appelle cette réaction : le triangle du feu. L'absence d'un de ces trois éléments empêche le déclenchement de la combustion. Du fait que le comburant (communément l'oxygène dans l'air) est toujours présent sur les lieux de travail et qu'il y a presque toujours des combustibles et des sources d'inflammation, tous les établissements présentent des risques d'incendie. Les conséquences humaines, matérielles et environnementales sont toujours déplorables. C'est pourquoi, chaque collectivité se doit d'évaluer les risques d'incendie et doit mettre en place une démarche de prévention et de protection.

Pour qu'un feu se déclare, trois facteurs doivent être présents en même temps :

- Comburant** (ex : oxygène de l'air).
- Combustible** (ex : papier, gaz, bois, etc...).
- Energie d'activation** (ex : flamme nue, étincelles, cigarettes, etc...).

C'est le triangle du feu : **pour éteindre un feu, il faut éliminer au moins un de ces trois facteurs.**



Classes de feux

Feux de classe A	Les feux secs. Il s'agit des incendies de papier, de bois, etc. L'agent d'extinction principal pour cette classe est l'eau pulvérisée (avec ou sans additif).
Feux de classe B	Les feux gras. Il s'agit des incendies d'huile, d'essence, de matière plastique, de caoutchouc, etc. Les agents d'extinction adaptés à ce type d'incendie sont les poudres, le CO2, les mousses ou encore l'eau pulvérisée avec additif.

Classes de feux Il existe différentes classes de feux :

Feux de classe C	Les feux de gaz. Il s'agit des incendies de butane, acétylène, gaz naturel, etc. Pour l'extinction, il est conseillé, si cela est possible, de fermer la vanne d'alimentation en gaz. Sinon, les agents d'extinction adaptés sont le CO2 ou la poudre.
Feux de classe D	Les feux de métaux. Il s'agit d'incendies provoqués par l'embrassement de copeaux ou de poussières de fer, de magnésium, sodium, etc. Ils ne se rencontrent pratiquement que dans l'industrie. Ces feux imposent l'utilisation d'extincteurs spécifiques (poudre spéciale) liés au métal.
Feux de classe F	Les feux de cuisson (huiles, graisse, etc...). Il s'agit des incendies sur les appareils de cuisson. Les agents d'extinction pour ce type de feu sont l'eau pulvérisée avec additif ou la mousse.
Feux d'origine électrique	Les feux électriques. Il s'agit de l'origine d'un feu et non d'une classe de feu. Des précautions sont à prendre dans le cas des feux d'origine électrique. L'utilisation d'extincteur à CO2 sera fortement conseillée pour ce type de feu. Pour des tensions inférieures à 1 000 Volts, l'utilisation d'eau pulvérisée (avec ou sans additif) n'est pas proscrite. Pour l'extinction, il est conseillé, si cela est possible, de couper l'alimentation électrique.



SUPPRIMER LES CAUSES DE DÉCLENCHEMENT D'UN INCENDIE

L'action sur les comburants (principalement oxygène) est rarement possible. Les actions vont donc porter sur les combustibles et sur les sources d'inflammation.

Mener une démarche de prévention

Le risque incendie doit être évalué dans le cadre de votre démarche globale de prévention. Il doit donc être pris en compte dans votre document unique. Pour ce faire, il faut notamment :

- **recenser les combustibles** : liste des produits combustibles et caractéristiques techniques, conditions de stockage (locaux et modalités), quantités et conditions d'utilisation.
- **Identifier les sources d'inflammation potentielles**. Leurs origines sont diverses : thermique (surface chaude, chauffage, flamme nue, etc.), électrique, mécanique (étincelle, échauffement, etc.), climatique (soleil, foudre, etc.), chimique, électrostatique, etc.
- **Analyser les activités pouvant déclencher un incendie** : étude des procédures de travail ; prise en compte des dysfonctionnements potentiels, etc.

A partir de ce diagnostic, vous rechercherez des solutions en application des principes généraux de prévention. Vous veillerez tout particulièrement à : supprimer les causes de déclenchement d'un incendie, limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles, favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours.

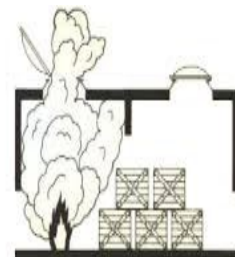
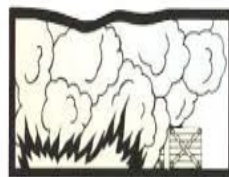
AGIR SUR LES COMBUSTIBLES

- Remplacer le produit combustible par un produit incombustible ou moins combustible.
- Limiter les quantités stockées et mises en œuvre.
- Limiter le nombre et le volume des zones de stockage.
- Stocker les produits dans des conteneurs et des conditions appropriés.
- Gérer les déchets combustibles (par ex. chiffon imbibé de solvant) de manière identique.
- Capturer les émissions de combustibles.
- Nettoyer régulièrement par aspiration, ranger les locaux et les maintenir propres.

AGIR SUR LES SOURCES D'INFLAMMATION

- Agir sur le matériel : maintenir et régler les protections, mettre à la terre, protéger des surintensités, protéger du soleil, etc.
- Adapter les procédés : refroidir les pièces usinées ou les réactions chimiques, remplacer l'énergie électrique par de l'énergie pneumatique, etc.
- Organiser les interventions : définir le mode opératoire, établir un plan de prévention et un permis de feu, interdire de fumer, etc.
- Contrôler et vérifier : entretenir et contrôler périodiquement les installations électriques, mettre en place des détecteurs d'élévation de température ou de pression, installer des détecteurs de certains produits de combustion (monoxyde et dioxyde de carbone par exemple) ; surveiller et contrôler les appareils de chauffage, installer et vérifier les dispositifs de protection contre la foudre, etc.

INCENDIE L'ÉVACUATION DU PUBLIC



Limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles

- Garantir de bonnes conditions d'évacuation : les alarmes sonores et visuelles, les issues et les dégagements doivent permettre une évacuation rapide des locaux. Ils sont en permanence accessibles, libres et bien signalés.
- Empêcher ou limiter la propagation d'un incendie : isolement, séparation, et/ou cloisonnement des locaux à risques et des circulations, respect des distances de sécurité, etc.
- Assurer la stabilité de la structure et réduire l'émission de gaz et de fumées toxiques en choisissant des matériaux selon leur comportement au feu.
- Désenfumer pour permettre une évacuation des fumées et des gaz chauds, ce qui favorisera l'évacuation du personnel, l'intervention des secours et réduira les risques de propagation de l'incendie.
- Installer des moyens de détection et des matériels d'extinction appropriés, contrôlés et toujours disponibles. Former les agents à leur utilisation

ETABLIR DES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- Mettre en place et maintenir à jour le balisage, la signalisation et les plans d'évacuation.
- Définir un point de rassemblement sécurisé.
- Rédiger des consignes de sécurité incendie et des procédures d'évacuation du personnel écrites.
- Vérifier l'application des consignes de sécurité (non encombrement des dégagements et des issues, accessibilité des moyens d'extinction, etc.).
- Constituer des équipes d'évacuation (guide et serre-files) voire d'intervention.
- Formaliser les mesures de prévention lors des travaux de maintenance (plan de prévention).

FORMER À LA SECURITE INCENDIE ET A LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE SINISTRE

Diffuser les consignes de sécurité et les procédures d'évacuation à tous les agents. Les former et les informer à la sécurité incendie.

- Entraîner le personnel au maniement des moyens d'extinction (extincteurs, RIA, etc.).
- Organiser des essais périodiques et des exercices d'évacuation réguliers (au moins deux fois par an).
- Former spécifiquement les agents travaillant à des postes présentant des risques d'incendie prépondérants.
- Informer les usagers sur la conduite à tenir en cas de sinistre.